

REGISTRE DES DELIBERATIONS

MOTION n° 2017/027

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
le 23 février 2017 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté**

Sous la présidence de M. Rémy LAURENT

Membres présents :

MME ANDRE – MME BAEKE- GANSER – M. BARJOT – MME BEAUD – MME BERTRAND – M. BOUCHER – M. CHAMBRE – M. CORNET – MME CUENIN – M. CURTIT – M. DAUMAS – M. de CHARETTE – M. DEBOURG – M. DENIS – M. DEPELLEY – M. DEROIN – M. ECHALIER – M. ETAIX – M. FERRAND – M. FICHERE – M. GIRARDOT – M. GRENIER – M. GUERDER – MME GUYOT – M. HAMOUDI – MME JOBIC – M. JOSET – M. KOSTER – M. LAURENT – MME MAIRE – M. MINET – M. MIREPOIX – M. NAULOT – M. ORSI – M. PARIGOT – M. PARIZON – MME PISTOIA – M. PITON – M. QUIVOGNE – MME RAMISSE – MME RICHARD – M. ROY – M. SEID – M. SUCHAUT – M. THOUVENOT – M. ZOBBERI

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ACHARD – M. ALBIZATI – MME BAUDIN – M. BONNASSE – M. BRETON – M. BRUNET – M. CADEVILLE – M. CAILLOT – MME CARTIER – M. CHEVRIER – M. COUESMES – M. DIAZ – M. FERRARI – M. GUTEHRLE – MME JEANMONNOT – MME JOURDAIN-GROS – M. LAPLAUD – MME LE MESNIL – M. MANDRAY – M. MANZONI – M. MARTIN – M. MONTOUT – M. PARRY – M. PENNEQUIN – M. PEREZ – M. PETAMENT – MME PICHOL – MME PIQUET – M. REGNAULT – MME VUILLEMEY

Membres excusés :

M. ALAUX – MME ALEXANDRE – M. ARNAUD – M. ARNOULT – M. AUCHET – MME BAILLARD – M. BAUDIN – MME BEAULIEU – MME BOUHET – MME DU PARC – MME GOUX – M. JANAND – MME NEUVILLE – MME PATISSIER – M. PENET – M. PETITJEAN – M. PICHOT – M. VION – M. ZAHRAI



MOTION

**DEBAT PUBLIC :
VOIE FERREE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (VFCEA)**

La CCI Bourgogne Franche-Comté, réunie en Assemblée Générale le 23 février 2017, souhaite contribuer au débat concernant la VFCEA.

Elle s'inscrit pleinement dans l'argumentaire développé par les CCI Saône-et-Loire et Nièvre et traduit par un cahier d'acteur annexé à la présente motion.

La CCI Bourgogne Franche-Comté souligne que le projet associe trois ambitions différentes :

- La modernisation de l'axe ferroviaire transversal Chagny-Nevers, particulièrement favorable à l'évolution de la fréquentation passagers et importante pour améliorer les flux de fret entre l'axe Rhin/Rhône et la façade Atlantique.
- L'interconnexion entre les gares TER et TGV distantes de quelques kilomètres à Montchanin qui viendrait combler une lacune datant de la conception de la ligne LGV. Cette halte TER en lien avec la Gare TGV redonnerait tout son sens à l'intermodalité indispensable à toute gare actuellement.
- Un raccordement de la ligne Chagny-Nevers sur la ligne LGV Paris-Sud-Est à la gare Le Creusot-Montceau-Montchanin afin d'améliorer les liaisons voyageurs de grande distance.

Sur ce dernier point, la CCIR BFC ne peut se satisfaire de la solution envisagée qui consiste en un rabattement de TGV circulant sur la ligne Dijon/Chagny, vers la ligne LGV Sud-Est déjà saturée pour assurer les fonctions de la branche sud du TGV Rhin Rhône.

L'amélioration des dessertes depuis la vallée du Rhône vers l'Alsace et le Benelux constitue une priorité en matière de développement économique et touristique et la mise à l'étude de l'ensemble de ces liaisons (LGV, TER, Ligne Paris-Lyon-Marseille) est rappelée, comme la délibération de la CCI Bourgogne concernant la POCL (Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon) l'avait demandé le 24 novembre 2011.

En conclusion, la CCI Bourgogne Franche-Comté :

- S'associe pleinement à la contribution des CCI de la Nièvre et de Saône-et-Loire :
- Affirme son soutien au projet VFCEA, projet d'aménagement du territoire qui permettra un développement du transport de marchandises et de voyageurs.
- Privilégie en premier lieu l'électrification en une fois de la ligne Nevers-Chagny, l'adaptation des ouvrages et l'installation d'un système de communication type GSM-R afin de développer le transport de marchandises par des trains à traction électrique.
- Exprime ses réserves quant à l'objectif de répondre aux besoins d'amélioration des dessertes entre la vallée du Rhône et le Nord et l'Est de l'Europe par la seule interconnexion de la ligne LGV avec la ligne TER à la gare Creusot-Montceau-Montchanin et demande le redémarrage de la réflexion sur le sujet à l'échelle du grand quart Nord/Est.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 23 février 2017, sur proposition du Président LAURENT, adopte cette motion à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 76

Vote pour : 76

Abstention : 0

Votre contre : 0

Dijon, le 23 février 2017

Certifié conforme

Le Président


Rémy LAURENT

